

Rapport de la commission des finances concernant le préavis municipal n° 06/2024 Relatif à l'introduction du Règlement du personnel de la Commune de Goumoëns et au changement de la caisse LPP.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances chargée de l'étude du préavis susmentionné est composée de Sven Helm, Paul Mermoud et Jean-Charles Bollini.

La commission s'est appuyée sur les éléments mis à sa disposition par la Municipalité.

Remarques :

- La commune, en tant qu'employeur a des charges salariales et des charges sociales qui fluctuent régulièrement
- L'augmentation des charges LPP liée à ce changement se monterait à environ CHF 22'600.00

Conclusion :

- Le transfert de caisse de Pension présente des conséquences financières pour la Commune et ses collaborateurs(trices) en raison de l'augmentation des cotisations LPP. Les avantages offerts par ce changement en terme d'attractivité en font un investissement justifié à long terme.

En conséquence de ce qui précède, la commission propose :

1. D'adopter le règlement du personnel de la Commune de Goumoëns
2. De valider le transfert du personnel de la Commune à la Caisse LPP intercommunal de Pension (CIP)

Sven Helm

Paul Mermoud

Jean-Charles Bollini